Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 55 (1982)

Heft: [11]

Artikel: L'école publique et l'école privée

Autor: Kägi, Erich A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-852087

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nur er selber bzw. sein Kind kommt in den *Genuss* dieser speziellen Leistung. Der Staat muss auch diesem Kind den Platz in der öffentlichen Schule offenhalten: die Fälle sind Legion, wo Schüler von Privatschulen *wieder* in die öffentliche Schule *zurückkommen.*
Abschliessend darf festgehalten werden, dass die *heute* übliche *«Arbeits- und Funktionsteilung»* zwischen den Staats- und Privatschulen grosso modo *richtig* ist. Von der Sache, also von der *Bildungsarbeit her,* drängt sich *keine grundlegende Aenderung* auf. Wenn die staatliche Schule Lücken oder Schwächen aufweist, soll man sie beheben; wir sind aber mit ihr bis jetzt gut gefahren. Hingegen soll man die *Staatsschule in Schranken halten* und verhindern, dass sie immer neue Gebiete an sich reisst.
Im übrigen aber darf man auf die Findigkeit und auf die *Phantasie* unseres Privatschulwesens vertrauen. Es ist ihm bis jetzt immer wieder gelungen, *neue Bedürfnisse* ausfindig zu machen und *besondere Leistungen* anzubieten. Im ganzen gesehen hat sich die Branche gut gehalten, ja kräftig entwickelt, und es sind ihr weitere gute Jahre zu wünschen, wenn immer möglich *ohne Staatskrücke.*

L'école publique et l'école privée

Résumé de l'exposé de M. Dr. Erich A. Kägi

Au cours de la première moitié du 19e siècle, les libéraux ont introduit la scolarité obligatoire et l'école publique, instrument de son application. On voulait avant tout une école primaire confessionnellement neutre, gratuite et publique (Constitution fédérale, art. 27). La classe instruite a exigé cette école, l'a encouragée et soutenue jusqu'à nos jours. Il est essentiel, pour notre état fédératif, que les enfants provenant de toutes les couches de population, de toutes les confessions et tendances politiques se rencontrent à l'école, y faisant croître un certain «sens de la famille» représentatif de la confédération comme fondement de la diversité dans l'unité.
Mais l'école publique doit se conformer à la norme et accepter de ce fait une certaine limitation. Elle se doit neutre en face des confessions, tendances politiques, couches de population, et aujourd'hui encore en face des nationalités. Et elle n'est pas à même de remplacer l'éducation dans la famille.
Mais ces limites représente également les chances des écoles privées, aptes à satisfaire aux besoins particuliers en matière d'éducation et de culture. En se référant à l'école publique, la fonction subsidiaire de l'école privée se présente sous les cinq aspects suivant:

1. Education «engagée» pour les partisans de certaines tendances.

2. En cas de conditions défavorables pour l'éducation et l'enseignement dans la maison paternelle ou au lieu de domicile.

3. Conditions liées à l'élève lui-même, telles que difficultés dues à la croissance, développement retardé, changement de voie, dons limités.

4. Formation professionnelle et formations complémentaires spéciales.

5. Cas particuliers (classes de développement, etc.).

L'éducation publique doit certes beaucoup aux écoles privées. Cela ne donne néanmoins pas le droit à ces dernières de prétendre être les seules initiatrices de réformes décisives.
Comme l'état doit garder dans tous les cas ouverte son offre en matière d'éducation, il ne saurait être question de prétendre à un dédommagement pour la visite d'une école privée. Celui qui désire un enseignement hors de la norme doit en supporter les frais, sauf s'il s'agit de classes de développement ou de cas sociaux. Il serait aussi problématique de faire soutenir par l'état des institutions à but lucratif.

Buchbesprechungen

Mieux comprendre l'assurance – Faits et idées d'animation en classe

Souhaitant apporter une contribution à la vulgarisation économique dans l'enseignement, les compagnies d'assurance Helvetia viennent de publier un ouvrage didactique consacré à leur domaine d'activités et destiné principalement aux maîtres des classes de fin de scolarité ainsi qu'aux écoles professionnelles et commerciales. «Mieux comprendre l'assurance – Fait et idées d'animation en classe» propose une introduction aux principes, à l'histoire et à l'importance socio-économique des assurances en Suisse, suivie de huit leçons pratiques à choix. L'opuscule inclut en outre des transparents et fiches de travail ainsi qu'une bibliographie des principaux ouvrages abordant en langue française des différents aspects de l'assurance.
Fruit d'une collaboration entre praticiens de l'assurance et professeurs de l'enseignement commercial, l'ouvrage se distingue par la souplesse de sa démarche pédagogique. Les huit leçons étant conçues de manière autonome, il est laissé à l'enseignant l'initiative d'aborder l'ensemble des sujets ou d'en sélectionner l'un ou l'autre en fonction du degré de maturité des élèves et des heures à disposition en classe. Chaque leçon contient par ailleurs des suggestions comment développer et approfondir la thématique à partir de recherches personnelles effectuées en classe.
Les différents types d'assurances privées et leur complémentarité avec les prestations publiques sont approchées de manière pragmatique. A partir d'un cas de sinistre, les élèves sont amenés à réfléchir sur les conséquences d'un accident, d'une maladie, du décès d'un père de famille ou d'un incendie. Ils apprennent ainsi à saisir les divers mécanismes de l'assurance – pourquoi, comment et pour qui les contrats d'assurance ont été institués – d'un point de vue non seulement théorique, mais essentiellement pratique. Ils en viendront automatiquement à poser des questions sorties d'une situation vécue ou auxquelles ils devront se préparer en vue de leur majorité civique.
«Mieux comprendre l'assurance – Faits et idées d'animation en classe» peut être obtenu en s'adressant à: Helvetia Assurances, Centre d'information et de formation, case postale 104, 1211 Genève 28.